

REGLEMENT TRAIL DES CABANES

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, il est indispensable :

- d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela
- d'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment:
 - savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige)
 - savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes et que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles

Cette course est ouverte à toute personne, homme ou femme, d'au moins 18 ans le jour de la course.

Chaque coureur déclare connaître et accepter le présent règlement

SEMI AUTONOMIE

Le principe de course individuelle en semi-autonomie est la règle.

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...)

Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

1. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe EQUIPEMENT). Il transporte ce matériel dans un sac et non échangeable sur le parcours. A tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
2. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

La participation au Trail des cabanes entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

INSCRIPTION / HORAIRES DE DEPART / CATEGORIES

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1^{er} juillet sur le site internet de la manifestation www.fullysorniot.ch et selon les instructions indiquées.

Prix : 60 CHF

Cette finance d'inscription comprend la participation à la course, le prix souvenir, le repas à l'arrivée.

Les inscriptions payées par paypal ou carte bancaires sont validées dès paiement. Celle payées par virement bancaires sont validées dès que le paiement nous est parvenu. Toute inscription qui ne sera pas payée dans la semaine sera automatiquement effacée.

Horaires de départs: 5h ou 7h

Catégories classées :

Elite homme :	années de naissance entre	1979 et 2000
Elite femme :	années de naissance entre	1979 et 2000
Vétéran 1 homme :	années de naissance entre	1969 et 1978
Vétéran 1 femme :	années de naissance entre	1969 et 1978
Vétéran 2 homme :	années de naissance	1968 et avant
Vétéran 2 femme :	années de naissance	1968 et avant

ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute personne déjà inscrite désirant annuler sa participation devra impérativement le faire avant l'épreuve. Les personnes inscrites ne se présentant pas au départ le jour de l'épreuve ne pourront prétendre à un quelconque remboursement ou report d'inscription.

EQUIPEMENT

Pour participer à ces épreuves, un kit de matériel obligatoire est requis. Cependant il est important de noter qu'il **s'agit d'un minimum vital que chaque trailer doit adapter en fonction de ses propres capacités**. Il est important, en particulier, de **ne pas choisir les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques grammes, mais de choisir des vêtements qui permettront réellement une bonne protection en montagne contre le froid, le vent et la neige, et donc, une meilleure sécurité et de meilleures performances**.

Matériel obligatoire :

- Sac à dos permettant d'emporter le matériel obligatoire (ceinture porte bidon exclues)
- Réserve d'eau minimum 1 litre
- Téléphone mobile afin de pouvoir contacter les secours et être contacté à tout moment
- Réserve alimentaire (style barres énergétiques)
- couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne
- bande élastique adhésive permettant de faire un bandage

Matériel conseillé :

- pull à manche longue permettant de supporter le froid
- casquette ou bandana
- bâtons

DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- d'une pièce d'identité avec photo,

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

POSTE DE CONTROLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENT

Chaque coureur sera muni d'un transpondeur à fixer au niveau de la cheville ou chaussure. Les coureurs n'ayant pas en permanence leurs puces seront pénalisés.

Un contrôle peut être effectué à l'arrivée ou dans les postes de ravitaillement. **Des postes de contrôle inopinés sont mis en place en d'autres endroits que les postes de ravitaillement.** Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera disqualifié.

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

SECURITE, TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Deux barrières horaires sont fixées :

- à 10h30 à Cabane du Demècre
- à 14h30 à Chiboz d'en bas

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée avant 16h, dernier délai pour le passage de la ligne d'arrivée. **Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée** (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Certains passages seront sur routes ouvertes au trafic et sous la responsabilité des coureurs. Vous êtes tenus de respecter les règles de circulation relatives aux piétons.

ARRIVEE

Des vestiaires et douches sont mis à disposition des coureurs.

Un repas est également offert à tous les participants sur le site de l'arrivée.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour chaque course, un classement pour chaque catégorie homme et femme sont établis : Les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent un prix podium.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.

Le coureur conserve son dossard invalidé car c'est son laissez-passer pour accéder aux bus, repas, ...

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste, en fonction des règles générales suivantes :

- Les coureurs qui abandonnent sur un poste de ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche.
- En ce qui concerne les postes de ravitaillement accessibles en voiture ou 4x4:
 - lors de la fermeture du poste, l'organisation peut, dans la mesure des moyens disponibles, rapatrier les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste
 - en cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles

En cas d'abandon avant un point de contrôle, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au chef de poste.

Si, lors de ce retour en arrière, le coureur rencontre les fermiers, ce sont ces derniers qui invalident le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ; ANNULATION DE LA COURSE

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux...), l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

ASSURANCE

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

MODIFICATION REGLEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement en tout temps et sans préavis.